



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 29 octobre 2007 (09.11)  
(OR. en)**

**14209/07**

**DEVGEN 199  
WTO 218  
ACP 198  
ALIM 2  
PROBA 23  
ONU 67  
RELEX 749**

**NOTE**

---

|        |   |
|--------|---|
| du:    | Secrétariat général du Conseil  |
| aux:   | délégations   |
| Objet: | Douzième session de la CNUCED - Les objectifs et priorités clés de l'Union européenne |

---

Les délégations trouveront en annexe le document présentant les objectifs et priorités clés de l'Union européenne pour la douzième session de la CNUCED, qui a été adopté par le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" lors de sa session du 15 octobre 2007.

ANNEXE

**Douzième session de la CNUCED - Les objectifs et priorités clés de l'Union européenne**

**A. Les approches de l'UE à l'égard de la douzième session de la CNUCED**

1. La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) tiendra sa douzième session à Accra (Ghana) du 20 au 25 avril 2008. Les thèmes qui y seront abordés ont été négociés à Genève entre février et la mi-avril 2007. La plupart de ceux-ci étant de nature générale, il sera possible de soulever et d'examiner un large éventail de questions au cours de cette douzième session.
2. Le thème principal "Faire face aux perspectives et aux enjeux de la mondialisation pour le développement" comprendra quatre thèmes subsidiaires:
  1. Renforcer la cohérence à tous les niveaux pour inscrire un développement économique durable et la réduction de la pauvreté dans l'élaboration des politiques à l'échelle mondiale, y compris la contribution des approches régionales;
  2. Aspects fondamentaux du commerce et du développement et nouvelles réalités de la géographie de l'économie mondiale;
  3. Améliorer un environnement propice à tous les niveaux pour renforcer les capacités productives, le commerce et l'investissement: mobiliser les ressources et mettre à profit les connaissances pour le développement;
  4. Renforcer la CNUCED: intensifier son rôle en matière de développement, son impact et son efficacité institutionnelle.
3. La douzième session de la CNUCED offrira l'occasion de réfléchir à la contribution que la conférence apporte aux pays en développement pour les aider à tirer parti de la mondialisation. Elle sera aussi l'occasion de réfléchir au rôle que joue la CNUCED en tant qu'organe centralisateur des Nations unies pour le traitement intégré du commerce et du développement ainsi que pour les questions connexes dans les domaines des finances, des technologies, des investissements et du développement durable (mandat de base). Un objectif important de la conférence est de définir le mandat de l'organisation et fixer son programme de travail pour les quatre années suivantes.

4. La douzième session de la CNUCED offre une occasion importante de dialoguer sur des questions relatives à la mondialisation et à l'interdépendance et d'en débattre à un moment où il est de plus en plus nécessaire de parvenir à une communauté de vues sur les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour que la mondialisation apporte des avantages concrets aux pays en développement, et en particulier aux plus pauvres d'entre eux. La position de l'UE au cours de cette douzième session et de sa phase préparatoire devrait contribuer à renforcer la confiance dans le système multilatéral en général.
5. Durant la phase préparatoire de la douzième session, l'UE souhaite réaffirmer son engagement à l'égard de la CNUCED. Pour renforcer cette dernière, il faut veiller à ce que les questions qui seront abordées dans le cadre des thèmes de la douzième session respectent le mandat de base de la Conférence et restent dans les limites de ses capacités et de ses ressources pour lui permettre d'apporter une plus-value et de produire des résultats dont l'efficacité pourra ensuite être mesurée avec précision. L'UE fait valoir que le plan d'action, qui sera adopté à Accra, devrait s'inspirer du plan d'action de Bangkok, ainsi que du Consensus de São Paulo. Pour contribuer aux activités futures de la CNUCED, il faudrait éviter, lors de cette douzième session, de reproduire les discussions qui se sont tenues dans d'autres enceintes et s'efforcer, compte tenu de la spécificité du mandat de la CNUCED, d'en renforcer les avantages comparatifs plutôt que d'en étendre le mandat.
6. L'UE abordera la douzième session de la CNUCED dans un esprit positif et constructif. Elle est déterminée à coopérer étroitement avec les pays en développement qui sont ses partenaires afin que la conférence ministérielle s'achève par un succès. L'UE doit faire en sorte que, dans les années à venir, la CNUCED continue à fournir une expertise concernant les difficultés et les avantages de la mondialisation, à servir d'enceinte pour le dialogue et la recherche de consensus et à proposer un programme d'assistance technique axé sur le renforcement des capacités commerciales et d'investissement. Ces efforts doivent reposer sur des besoins et des données en temps réel tout en s'inscrivant dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté mises en œuvre par les pays concernés eux-mêmes.
7. En tant que premier partenaire commercial du monde, donateur le plus important en matière d'aide au développement et plus grand contributeur pour ce qui est des programmes multilatéraux d'aide au commerce, l'UE est tenue de jouer un rôle de premier plan lors de la douzième session de la CNUCED.

8. Ce rôle repose sur l'engagement qu'a pris l'UE d'œuvrer en faveur d'un système commercial multilatéral ouvert, équitable, fondé sur des règles et non discriminatoire et de son développement futur en contribuant au dénouement positif et équilibré du cycle de Doha pour le développement. La position de l'UE traduit sa ferme volonté de mettre en application le plan de mise en oeuvre de Johannesburg, la déclaration du Millénaire, le consensus de Monterrey, la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le document final du Sommet mondial de 2005 et de réaliser les objectifs de développement définis dans la déclaration du Millénaire. La contribution de l'UE à la douzième session de la CNUCED se fonde sur les politiques et les positions arrêtées dans divers documents essentiels d'orientation politique tels que:

- le Consensus européen pour le développement,
- la stratégie de l'UE pour l'Afrique,
- les conclusions du Conseil de l'UE relatives à l'aide aux échanges commerciaux,
- les conclusions du Conseil de l'UE relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans la coopération au développement, et
- le plan d'action de l'UE pour les produits de base agricoles.

## **B. Les objectifs de l'UE pour la douzième session de la CNUCED**

### **Objectifs généraux**

9. La mondialisation a créé des perspectives et des défis considérables pour le développement. En plaçant ce thème au cœur des débats de la douzième session de la CNUCED, l'UE souhaite examiner sous différents angles le rapport entre mondialisation et développement, en partant du constat que l'effet positif de la mondialisation sur le développement n'est pas un processus automatique, mais doit être induit par des décisions et des actes politiques. Par une action axée sur l'éradication de la pauvreté dans le cadre d'un développement durable des échanges commerciaux, la CNUCED devrait aider notablement les pays en développement à tirer profit des bénéfices de la mondialisation, un intérêt particulier étant porté à ceux qui sont plus vulnérables et qui présentent des niveaux de développement moins élevés, notamment les pays les moins avancés. La communauté internationale doit aujourd'hui relever un défi majeur: faire en sorte que la mondialisation soit une force positive pour l'humanité tout entière, tant dans sa composante masculine que féminine.

10. L'UE est également consciente de l'interaction des dimensions économique, sociale et environnementale de la mondialisation, qui fait désormais l'objet des discussions au niveau international sur la mondialisation, ainsi que des contributions apportées dans ce contexte par différentes organisations internationales.
11. La douzième session de la CNUCED devrait déboucher sur des résultats équilibrés, notamment en ce qui concerne l'analyse macroéconomique des effets de la mondialisation et le rôle des forces du marché et des gouvernements.
12. L'UE souhaite souligner une nouvelle fois le vif intérêt qu'elle porte à une Afrique stable, démocratique et prospère. Les PMA et les pays africains doivent relever des défis considérables s'ils veulent augmenter leurs exportations, attirer les investissements étrangers qui sont indispensables et mettre en place des institutions démocratiques solides qui soient sensibles aux besoins de leurs populations. Une des missions essentielles de la CNUCED doit être d'aider ces pays à relever les défis liés à son mandat de base. Elle devrait continuer à accorder une attention particulière à leurs besoins, ainsi qu'à ceux d'autres régions, notamment l'Amérique du Sud et centrale et l'Asie. Ainsi que l'a constaté le Secrétaire général de la CNUCED dans son rapport, la CNUCED peut contribuer aux efforts consentis par le système des Nations unies pour déterminer les causes de l'absence de progrès et pour formuler des recommandations générales concrètes destinées à remettre les PMA sur les rails.
13. En ce qui concerne les actions que la CNUCED mène en faveur de l'Afrique, l'UE dénombre trois domaines qui méritent d'être mis en évidence. Premièrement, l'analyse intéressante qu'elle fait des échanges commerciaux: pour de nombreux pays africains, les recherches et les analyses que la CNUCED effectue dans le domaine de la politique commerciale sont essentielles car elles leur permettent d'arrêter leurs priorités et leurs objectifs généraux. Deuxièmement, les programmes de renforcement de ses capacités, tels que la formation de négociateurs commerciaux. Enfin, ses projets d'assistance technique, sa participation au Cadre intégré renforcé et le Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP), qui continue d'être important. L'UE se félicite des actions de la CNUCED en faveur des pays africains et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), en particulier.

Le secrétariat de la CNUCED peut renforcer ses actions en faveur des pays africains en fournissant une assistance cohérente et efficace, capable de répondre à leurs besoins à court et à long terme. Cette assistance devrait être axée sur les demandes de ces pays.

14. La douzième session de la CNUCED devrait tenir compte des conclusions des grandes conférences internationales qui se sont tenues récemment. Elle ne devrait servir ni à en réinterpréter les conclusions ni à renégocier les points sur lesquels un accord a déjà été dégagé. La CNUCED, en particulier à l'occasion de sa douzième session, devrait prendre pleinement en compte dans ses priorités futures le consensus de Monterrey, et le mettre en pratique dans sa totalité, y compris la conception selon laquelle "chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social" et "le rôle des politiques et des stratégies de développement nationales ne saurait être sous-estimé". Dans le même temps, elle devrait mettre l'accent sur les responsabilités de la communauté internationale et des partenaires en matière de développement pour ce qui est de soutenir les efforts consentis par les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés.

### **Domaines prioritaires**

15. L'Union européenne veillera à ce que les quatre domaines ci-après soient prioritaires pour la CNUCED durant les quatre prochaines années:
- Échanges Sud-Sud et intégration régionale;
  - Produits de base et commerce de ressources naturelles;
  - Investissement et concurrence;
  - Renforcement de la CNUCED par le biais d'une réforme.

Dans tous ces domaines, il convient d'accorder une attention particulière à l'Afrique et aux PMA.

### ***Renforcer la cohérence à tous les niveaux pour inscrire un développement économique durable et la réduction de la pauvreté dans l'élaboration des politiques à l'échelle mondiale, y compris la contribution des approches régionales***

16. Le développement durable et équitable recouvre la bonne gouvernance, la promotion du respect des droits de l'homme et des processus démocratiques, ainsi que des aspects politiques, économiques, sociaux et environnementaux. La bonne gouvernance, en particulier, est un élément essentiel des politiques et des réformes visant à réduire la pauvreté et à augmenter la sécurité dans le monde, ainsi qu'à promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit. Promouvoir la lutte contre la corruption, tant au niveau national qu'au niveau international, reste une des missions les plus importantes. Lors de la douzième session de la CNUCED, il conviendrait également d'appeler l'attention sur l'importance que revêtent la bonne gouvernance et d'autres volets du développement durable. La CNUCED devrait être invitée à renforcer son action en matière de bonne gouvernance (dans le cadre de son mandat) et à prendre dûment en compte dans ses travaux futurs les aspects du développement durable et équitable mentionnés ci-dessus.

17. L'égalité entre les hommes et les femmes (voir point 8 du plan d'action de Bangkok et point 73 du Consensus de São Paulo) est un droit fondamental de l'être humain, une question de justice sociale et également une valeur essentielle de l'Union européenne, y compris de sa politique de développement. La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'exercice par les femmes et les jeunes filles de leurs droits humains sont des objectifs à part entière, qui jouent aussi un rôle déterminant et essentiel dans la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'obtention de résultats durables en termes de réduction de la pauvreté et de développement est étroitement liée à l'émancipation de la femme, y compris son émancipation politique. L'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation de la femme devraient faire partie intégrante des politiques et des pratiques de la CNUCED.
18. Les pays en développement doivent continuer à veiller à la cohérence de leurs politiques commerciales avec d'autres politiques de développement en les intégrant davantage dans leurs plans nationaux globaux de développement. La CNUCED devrait aider ces pays à intégrer les échanges commerciaux dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté et à suivre de près les conséquences que la mise en œuvre de ces politiques aura sur la pauvreté. Pour ce faire, elle devrait, en particulier pour les PMA, promouvoir de manière effective le Cadre intégré et en tirer pleinement parti, en parfaite coordination avec d'autres intervenants.
19. Une intégration plus poussée des pays et des régions en développement peut contribuer dans une large mesure à promouvoir les programmes nationaux de développement et à encourager la croissance et l'efficacité économiques. Elle peut aider à offrir de nouvelles perspectives commerciales aux petites économies insulaires en développement, à celles de plus petite taille et aux économies enclavées, notamment dans les PMA.
20. De nombreux pays en développement ont fait le choix d'une intégration régionale poussée pour stimuler leur croissance et leur développement durable, mais peu disposent de la capacité nécessaire pour concrétiser ce choix. La CNUCED, en collaboration avec des organisations régionales et des commissions régionales des Nations unies, pourrait contribuer à aider les pays à traduire efficacement les objectifs politiques d'une intégration régionale poussée en recommandations pratiques effectives et en mesures sur le terrain, y compris par une meilleure coordination des politiques internes pertinentes.

## **Échanges Sud-Sud et intégration régionale**

### a) Perspectives commerciales Sud-Sud

21. La dynamique des échanges commerciaux a changé. Depuis le début des années 1990, les échanges Sud-Sud se développent à un rythme plus rapide que les échanges Nord-Nord ou Nord-Sud. De nombreux pays en développement connaissent des niveaux impressionnants de croissance économique et leurs partenaires commerciaux évoluent pour s'y adapter. S'il est vrai que les marchés les plus dynamiques se trouvent dans les pays émergents, ils sont parfois très protégés. Cela étant, il convient de rappeler que les PMA se heurtent à des difficultés particulières pour accéder aux marchés mondiaux. C'est pourquoi l'UE leur a accordé un accès aux marchés en totale franchise de droits et sans contingent. L'UE estime que des mesures identiques devraient être adoptées par les pays développés, ainsi qu'il en a été convenu lors de la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à HongKong, et que ces mesures devraient être mises en œuvre par les pays en développement qui sont en mesure de le faire. Il s'agit notamment des pays émergents, qui sont aujourd'hui des moteurs de croissance puissants pour l'économie mondiale et qui devraient assumer leur part de responsabilité parallèlement au rôle plus important qu'ils jouent dans le système commercial international. Il n'est plus uniquement question de commerce Nord-Sud, mais il s'agit de développer et d'améliorer les échanges commerciaux existants Sud-Sud et de permettre aux pays en développement de tirer pleinement profit de ces nouvelles perspectives. La promotion des échanges Sud-Sud, qui est l'une des missions essentielles de la CNUCED, et les moyens pour parvenir à augmenter ces échanges devraient être examinés lors de la douzième session de la CNUCED, le cas échéant au moyen d'études de cas.

### b) Intégration régionale "traditionnelle"

22. Vu qu'il importe de mettre en place des marchés locaux et régionaux avec les pays voisins en vue de la mondialisation des échanges, il faudrait accorder une priorité accrue à l'intégration régionale. Cette intégration peut en effet aider les pays en développement à surmonter les faiblesses liées à une économie de dimension modeste en créant une plate-forme d'échanges plus large, en améliorant l'efficacité, en augmentant la capacité d'attirer les investissements étrangers directs (IED), en permettant des économies d'échelle, en garantissant un pouvoir de négociation accru, et enfin, en contribuant à la paix et à la stabilité. Elle peut aussi les aider dans une large mesure à participer progressivement à l'économie mondiale et à accélérer leur développement.

23. L'intégration offre des possibilités encore plus grandes lorsqu'elle dépasse le cadre des mesures touchant les frontières (comme la suppression des barrières douanières) et qu'elle devient une intégration "poussée" par le biais, notamment, de la convergence de certains domaines essentiels de politique intérieure, de la convergence des réglementations, de l'adoption de normes harmonisées, y compris, le cas échéant, des normes environnementales et sociales (par exemple, des normes de travail), et des services financiers régionaux grâce à la compétence experte de la CNUCED. La mise en place d'institutions et le renforcement des capacités au niveau régional permettent aussi d'agir plus efficacement, et ce dans des domaines liés aux échanges commerciaux tels que la réglementation de la propriété intellectuelle, les services d'évaluation de la conformité, les services consultatifs aux entreprises et l'ensemble des mesures visant à faciliter les échanges, y compris les procédures douanières et les régimes de transit. Une telle coordination et répartition des tâches au niveau régional favoriserait également la durabilité et la viabilité financière de ces activités.
24. On pourrait, à cet égard, examiner la possibilité de promouvoir une intégration régionale plus poussée. Les accords de partenariat économique (APE) entre l'UE et les pays ACP, qui sont en cours de négociation, peuvent être cités comme un bon exemple d'instruments de développement durable qui contribuent à l'éradication de la pauvreté dans les pays ACP et de mécanismes susceptibles d'encourager l'intégration régionale en cherchant à créer des marchés régionaux, en facilitant les échanges et en stimulant les investissements interrégionaux.
- c) Nouvelle génération d'accords commerciaux régionaux (ACR) et leur application aux questions relevant de l'OMC
25. Au cours de la dernière décennie, un "régionalisme d'un genre nouveau" a vu le jour. Les pays en développement ont manifesté l'intention de conclure ensemble des accords commerciaux régionaux (ACR). Cette vague d'intégration régionale a déferlé récemment dans un climat de libéralisation accrue, dans des pays qui abaissent en même temps leurs barrières commerciales extrarégionales, ce qui leur permet de tirer davantage profit des échanges commerciaux. Les principaux pays émergents, tels que la Chine, l'Inde ou le Brésil, ont ouvert la voie et négocient actuellement un large éventail d'ACR.
26. Les ACR peuvent donc être élaborés de manière à contribuer à un environnement politique plus propice à la stabilité, aux investissements et à la croissance. C'est particulièrement le cas des accords commerciaux Sud-Sud car ils favorisent des réformes économiques susceptibles d'intégrer progressivement les économies en développement dans l'économie mondiale et de sortir les personnes de la pauvreté.

27. Compte tenu de ce qui précède, l'UE estime que les ACR devraient avoir pour objectif la mise en œuvre de politiques d'expansion commerciale qui ne sont pas entièrement couvertes par les règles du commerce multilatéral (mais qui seraient compatibles avec celles de l'OMC). Les accords commerciaux devraient dès lors aller au-delà d'une simple réduction des droits pour porter également sur les barrières commerciales qui se dressent derrière les frontières. La CNUCED, en collaboration avec d'autres partenaires du développement, peut fortement contribuer au déploiement de tels efforts.
28. Il ressort clairement de ce qui précède que, dans un nombre croissant de pays en développement, politique commerciale et politique liée aux échanges commerciaux sont formulées et mises en œuvre dans le cadre d'ACR. Pour encourager les échanges et le développement, il convient néanmoins d'intégrer pleinement la politique commerciale dans le cadre d'une politique intérieure saine, par exemple en l'incorporant dans des stratégies de réduction de la pauvreté ou des stratégies nationales de développement. Dans de nombreux cas d'ACR Sud-Sud, un décalage subsiste entre les objectifs des politiques d'intégration et leur mise en œuvre effective. Les mécanismes de contrôle sont souvent inadaptés et ne jouissent pas de l'attention politique soutenue de haut niveau qui serait nécessaire pour apporter des améliorations institutionnelles, par exemple, au respect des programmes de réduction des droits et au bon fonctionnement des douanes. La CNUCED devrait contribuer à promouvoir une mise en œuvre effective en insistant sur le fait que les pays qui concluent des ACR doivent être conscients que la libéralisation et la réforme des réglementations doivent être lancées de l'intérieur et s'accompagner de la volonté de mettre en œuvre des réformes internes. Il y a lieu de souligner que, si les ACR peuvent être un instrument qui favorise le développement, ils ne sont pas une panacée et exigent de chaque pays qu'il reste pleinement engagé dans le processus. L'action de sensibilisation de la CNUCED est très importante pour dégager un consensus autour de ce message.
29. Le soutien des donateurs devrait être fondé sur une évaluation cohérente des besoins. Si les procédures d'évaluation des besoins commerciaux au niveau national sont assez bien développées, notamment pour les pays les moins avancés via le Cadre intégré d'assistance technique liée au commerce en leur faveur, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, notamment veiller à ce que les parties prenantes participent à l'élaboration des politiques commerciales régionales. Les contacts et la coordination avec toutes les agences concernées sont importants. La CNUCED pourrait contribuer à un échange d'expériences entre continents.

30. Les efforts de l'UE devraient porter en particulier sur les besoins de l'Afrique car il ne fait aucun doute que ce continent, qui rassemble le plus grand nombre de PMA, doit faire face à certains défis majeurs pour s'intégrer au système de commerce multilatéral et qu'il éprouve des difficultés à utiliser au mieux le commerce comme un moteur de croissance économique. Pour ce faire, il faut que les PMA et d'autres pays africains prennent part aux échanges internationaux, que la dynamique régionale soit consolidée et que la compétitivité des produits nationaux soit renforcée sur leurs propres marchés.
31. Enfin, il convient, en étroite collaboration avec l'ONUDI, d'aider à renforcer les capacités de production des pays en développement, plus particulièrement des PMA, afin que les règles et les normes puissent être respectées et que les produits de ces pays puissent être concurrentiels sur les marchés internationaux. Il faut tirer parti des possibilités qu'offrent les différents labels (par exemple, indications géographiques, production biologique, commerce équitable).
32. Compte tenu du rôle de plus en plus important que certains pays en développement jouent dans le façonnement de l'économie mondiale, il faudrait examiner comment les pays pauvres, et en particulier les pays africains, peuvent tirer parti des échanges Sud-Sud et des flux d'investissements et d'aides pour favoriser leur croissance et leur développement à long terme. Il faudrait aussi examiner comment la création de partenariats multiples pourrait être envisagée pour que les nouvelles perspectives se renforcent mutuellement et qu'elles soient favorables aux priorités de l'Afrique, qui sont formulées dans les différentes stratégies de développement nationales ainsi que dans les stratégies de l'UA et du NEPAD.

### **Produits de base, commerce des ressources naturelles**

33. Quand, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, le prix des produits de base a baissé, un consensus s'est dégagé sur la nécessité de s'intéresser davantage aux initiatives prises par les pays tributaires de produits de base pour restructurer et diversifier leurs secteurs des produits de base tout en tenant compte du marché, augmenter les revenus des producteurs et réduire la vulnérabilité de ces derniers. Bien que la situation des prix soit différente à l'heure actuelle, l'UE estime que cet intérêt doit être maintenu et renforcé afin d'aider les pays tributaires de produits de base à se doter des instruments qui leur permettraient de mieux faire face aux futures fluctuations des prix et à la concurrence permanente. Dans le même temps, la récente tendance à la hausse des prix des produits de base constitue un atout dont les pays tributaires de produits de base devraient pouvoir tirer pleinement parti. Dans ce cadre, il convient que la CNUCED contribue à faire à nouveau avancer le dossier des produits de base, ce qui revient notamment à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités productives et à améliorer la compétitivité sur les marchés internationaux des secteurs des produits de base traditionnels, par le biais de l'initiative "Aide pour le commerce".

34. Dès lors, il convient que la XII<sup>e</sup> conférence de la CNUCED et l'organisation elle-même continuent à s'intéresser au problème de la dépendance vis-à-vis des produits de base et, en particulier, à la situation des producteurs. Pour qu'elles puissent jouer effectivement ce rôle, une synergie est nécessaire avec les grands acteurs actuels, y compris le secteur privé. Les instruments de la CNUCED en la matière doivent être clairement ciblés, et il convient que celle-ci définisse attentivement sa mission par rapport à d'autres acteurs internationaux qui jouent un rôle de plus en plus important dans ce domaine, tels que les organismes internationaux pour les produits de base. Ces organismes sont parfaitement aptes à fournir des informations pertinentes, à fixer des normes de développement durable et à améliorer la production durable. Dans un souci d'efficacité, il faut également veiller à améliorer la cohérence des activités de la CNUCED avec les priorités des organisations concernées. Il pourrait être envisagé de financer des projets des organismes internationaux de produit par le biais de différents mécanismes de financement, notamment le Fonds commun pour les produits de base.
35. L'UE estime que les solutions qui permettraient d'améliorer d'une façon durable la situation des pays tributaires de produits de base et, en particulier, des petits producteurs isolés, relèvent de trois principaux domaines d'action complémentaires. Il convient que l'action de la CNUCED apporte un soutien dans ces domaines, compte tenu des avantages comparatifs dont elle dispose. Il s'agit:
- pour les pays tributaires de produits de base, d'élaborer des stratégies nationales de restructuration de ces secteurs, sur la base d'une analyse de leurs points forts, de leurs faiblesses, des débouchés et des risques. D'une part, il faudrait que ces stratégies prévoient comment renforcer les secteurs des produits de base traditionnels, en vue de permettre à ces secteurs de dégager des moyens destinés à poursuivre le développement économique, tout en favorisant l'augmentation des revenus des producteurs des pays en développement. Afin de permettre aux producteurs d'augmenter la valeur de leur production, il convient de s'attacher particulièrement à aider les pays à progresser dans la chaîne de valeur des produits de base traditionnels et à la faire contribuer au développement durable, en particulier en mettant clairement l'accent sur les normes sociales et environnementales, ainsi qu'à améliorer la qualité des produits et à élaborer de nouveaux processus de production tels que l'agriculture biologique. D'autre part, les stratégies en matière de produits de base devraient tenir compte des possibilités de diversification horizontales, afin d'explorer des voies de développement neuves et plus prometteuses et de répartir les risques, tant au niveau macroéconomique qu'au niveau microéconomique. Ces stratégies devraient être intégrées dans des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) ou dans des stratégies nationales de développement équivalentes;

- de circonscrire, d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives intersectorielles novatrices en matière de produits de base visant à améliorer le fonctionnement du marché et à faciliter l'accès des producteurs aux ressources, aux services, aux fonds et aux informations indispensables;
- de mettre en place des instruments de gestion des risques (risques en matière de prix et risques liés aux catastrophes naturelles), ce qui permettra de renforcer l'efficacité à la fois de l'IED et des capacités de production des pays en développement. La CNUCED devrait examiner, en concertation avec d'autres organisations internationales telles que la Banque mondiale, la possibilité de prendre des mesures visant à soutenir ces instruments sur une base publique ou privée.

36. La CNUCED, qui dispose d'une grande expérience dans le domaine des produits de base, pourrait utilement soutenir les priorités définies ci-dessus. Il convient que la XII<sup>e</sup> conférence donne l'élan et l'orientation politiques nécessaires à la poursuite des travaux dans le cadre de la CNUCED. Celle-ci devrait également définir les domaines dans laquelle elle dispose d'un avantage comparatif clair. À cet égard, l'UE souscrit à l'objectif général de l'initiative globale sur les produits de base, qui vise à faire à relancer le dossier des produits de base dans une optique de réduction de la pauvreté et de développement et à mieux faire connaître et comprendre les problèmes en jeu.
37. La CNUCED peut jouer un rôle utile en fournissant des informations et des analyses sur les évolutions générales, de manière à compléter le travail sectoriel spécifique effectué dans chacun des organismes compétents en matière de produits de base: étudier la possibilité d'un consensus en ce qui concerne la dimension régionale du développement des produits de base et forger ce consensus et aider les pays à déterminer quels sont les défis et les perspectives dont les organisations publiques comme les organisations privées doivent tenir compte au niveau régional, ainsi qu'en facilitant l'élaboration d'instruments destinés à améliorer le fonctionnement des marchés des produits de base. La CNUCED devrait aussi renforcer sa coopération avec d'autres organismes, spécialisés dans le développement de capacités de production en vue de la transformation des produits. Le secteur privé collabore de plus en plus avec les organisations compétentes en matière de produits de base et ce partenariat doit être intensifié. La CNUCED pourrait contribuer à favoriser ce lien. Les pays en développement possédant d'importantes ressources naturelles devraient être encouragés à utiliser les bénéfices qu'ils tirent de ces ressources pour assurer leur viabilité à long terme en compensant l'épuisement des ressources naturelles par l'investissement dans le capital matériel et humain. La CNUCED pourrait également examiner l'incidence en termes de développement des prix élevés des produits de base et la manière dont les moyens supplémentaires ainsi dégagés sont utilisés.

38. L'accent doit être mis sur les pays les plus tributaires de produits de base et, en particulier parmi eux, les PMA, qui sont les moins à même de suivre les évolutions internationales telles que la concurrence accrue due à l'arrivée de nouveaux acteurs et de nouvelles technologies, à la concentration et à l'intégration des marchés, et d'y réagir.
39. La CNUCED a commencé il y a peu à se pencher sur les questions de transparence et de responsabilité ainsi que sur le cadre réglementaire dont disposent effectivement les pays en développement pour ce qui est des investissements dans les ressources naturelles. Dans le contexte des initiatives qu'elle prend pour œuvrer, avec les pays producteurs, à réduire la dépendance vis-à-vis des produits de base, la CNUCED est invitée à encourager la transparence des recettes et la gestion responsable des ressources naturelles, notamment en promouvant et en appuyant des actions telles que l'initiative pour la transparence des industries extractives (EITI) ou l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT). Ces questions revêtent une importance croissante aux yeux de la communauté internationale, vu l'augmentation de la demande pour les produits de base, d'une part, et les craintes concernant l'incidence sur l'environnement de certaines formes de production et de commerce des produits de base, d'autre part. La CNUCED pourrait évaluer les effets potentiels sur les ressources naturelles et l'environnement du développement de nouvelles activités économiques et de nouveaux services. Ce travail aurait pour effet de sensibiliser à ces effets potentiels. La CNUCED pourrait jouer un rôle de premier plan, en collaboration avec d'autres acteurs concernés, dans la résolution de ces problèmes qu'aucun autre grand organisme du système des Nations unies n'examine pour l'instant de manière systématique.

### **Aide au commerce**

40. L'aide au commerce est devenue une question de premier plan pour la communauté internationale du commerce et du développement. Elle ne peut remplacer les effets favorables qu'aurait, en termes de développement, un dénouement positif, équilibré et global du cycle de Doha, mais elle en constituera un bon complément.

41. Il est maintenant admis qu'une aide au commerce plus importante et plus efficace est nécessaire pour aider l'ensemble des pays en développement, et en particulier les PMA, à mieux s'intégrer au commerce mondial fondé sur des règles, et à utiliser plus efficacement le commerce en s'attachant à atteindre l'objectif primordial qu'est la réduction de la pauvreté dans le cadre d'un développement durable. C'est la raison pour laquelle l'UE adoptera, à la fin de l'année 2007, une stratégie en matière d'aide au commerce dans laquelle elle déterminera quels sont les meilleurs moyens, pour elle, d'appuyer l'initiative internationale en faveur de l'aide au commerce. Dans le même ordre d'idées, la CNUCED devrait, lors de sa XII<sup>e</sup> session, donner des indications sur la meilleure manière de faire avancer le dossier de l'aide au commerce par le biais de l'assistance technique qu'elle fournit dans le domaine du commerce.

***Améliorer un environnement propice à tous les niveaux pour renforcer les capacités productives, le commerce et l'investissement: mobiliser les ressources et mettre à profit les connaissances pour le développement.***

## **Investissement**

42. L'UE estime qu'un IED durable et socialement responsable est un moyen essentiel pour encourager le développement et la croissance économique et sociale. Il est largement admis que le commerce et l'IED sont interdépendants et complémentaires. Des règles internationales viables en matière d'IED contribuent à améliorer le climat des affaires en renforçant la sécurité juridique pour les investisseurs et en réduisant la crainte des risques liés à l'investissement. Néanmoins, les flux d'IED dépendent également de toute une série d'autres facteurs tels que les conditions politiques et macroéconomiques, l'infrastructure et le capital humain, les politiques nationales, les capacités de l'appareil judiciaire et l'environnement administratif. Les réformes internes contribuent de manière déterminante à attirer l'IED, et leur efficacité sera accrue si elles sont renforcées par des règles internationales garantissant que le cadre réglementaire reste stable, transparent et non discriminatoire.
43. Contrairement aux pays industrialisés et aux pays émergents, de nombreux PMA ne tirent souvent de l'IED que des avantages insuffisants. En collaboration avec ses partenaires des pays en développement, l'UE entend permettre que des IED de qualité affluent en plus grand nombre, que les infrastructures locales facilitent les activités des investisseurs nationaux et étrangers, que les compétences de la main-d'œuvre locale et les effets positifs des transferts de compétences en matière de gestion et les transferts de technologie qui découlent de l'IED soient renforcés et que les entreprises nationales soient davantage capables d'accroître leur participation aux chaînes de valeur mondiales et en aient davantage l'occasion.

44. Dès lors, il faut que des politiques adaptées garantissent que l'investissement bénéficie au développement durable. Les volets économiques, sociaux et environnementaux du développement durable revêtent une très grande importance dans l'optimisation des effets positifs de l'IED pour l'ensemble des pays en développement, y compris les pays les moins avancés. Le travail de la CNUCED en matière d'investissement devrait rester clairement axé sur le développement durable, ainsi que sur la promotion de la bonne gouvernance et d'un climat d'investissement favorable dans le cadre des stratégies nationales de développement.
45. La bonne gouvernance joue un rôle essentiel dans l'amélioration d'un environnement propice pour renforcer les capacités productives, le commerce et l'investissement. Quand ils prennent des décisions concernant la localisation des investissements, les investisseurs potentiels examinent une série d'éléments. Le lien entre le fait d'offrir un climat des affaires stable, transparent et exempt de corruption, y compris en ce qui concerne les marchés publics, et la capacité d'attirer les investissements étrangers directs tellement nécessaires est crucial, et il permet aux gouvernements d'encourager un investissements privé qui soit à la fois socialement responsable et économiquement avantageux pour les entreprises qui investissent (RSE).
46. L'UE est convaincue qu'en raison de sa composition universelle et du respect dont elle jouit dans le monde en développement, la CNUCED est bien placée pour promouvoir une approche de l'investissement pour le développement qui soit à la fois ambitieuse et souple. L'investissement étant lui-même un facteur de développement, il convient de trouver un juste équilibre entre les intérêts des pays dont l'IED est issu et ceux des pays qui en sont les destinataires, ainsi qu'entre ceux des investisseurs et ceux des salariés. Il faut établir des règles en matière d'investissement pour le développement qui permettent d'éviter la fuite des capitaux, phénomène si préjudiciable au développement; dans le même temps, il faut accorder une attention suffisante à la nécessité, pour chaque pays, d'adapter ses politiques si des circonstances particulières le commandent, pour autant que cette adaptation se fasse de manière non discriminatoire, transparente, et prévisible. Cette approche devrait, entre autres:
- être axée sur des investissements à long terme qui engendrent un emploi et une croissance stables;
  - garantir le respect des normes sociales et environnementales ainsi que des droits fondamentaux du travail (OIT);
  - favoriser la transparence en clarifiant le cadre réglementaire, notamment dans le domaine fiscal;
  - garantir que les États destinataires des investissements comme ceux dont ils sont issus conservent pleinement leur droit d'adopter des réglementations;
  - permettre un accès plus aisé des investissements au marché;
  - prévoir d'accorder un traitement national à l'investissement étranger effectué conformément à la réglementation du pays destinataire;

- viser à assurer la libre circulation des paiements et des mouvements de capitaux liés aux investissements, tout en maintenant la possibilité de prendre des mesures de sauvegarde dans des circonstances exceptionnelles.
47. Le programme de travail de la CNUCED sur les accords internationaux d'investissement constitue, à cet égard, un excellent exemple de cas dans lequel l'institution peut aider les pays en développement à participer au débat international par l'intermédiaire de ses trois piliers: l'analyse des politiques, le renforcement des capacités et la formation de consensus au niveau intergouvernemental.
48. Après la suspension des négociations relatives aux investissements menées dans le cadre de l'OMC, la CNUCED a signalé qu'elle souhaitait jouer un rôle moteur dans le débat multilatéral sur la politique en matière d'investissement. Afin que le volet "développement" de l'investissement reste au premier plan, il convient d'encourager la CNUCED à poursuivre ses travaux sur les questions liées à l'investissement, en collaboration avec les autres organisations internationales qui travaillent dans ce domaine (par exemple, l'OCDE).
49. Fidèle à une approche démocratique en faveur du développement, qui permette de modifier, de manière conjointe, le climat des investissements, conformément à la déclaration faite à l'issue du Sommet du G8 le 7 juin 2007, au cadre d'action pour l'investissement et aux principes de l'OCDE concernant la participation du secteur privé aux infrastructures, l'UE estime que la CNUCED et l'OCDE devraient, ensemble, encourager les pays industrialisés, les économies émergentes et les pays en développement à élaborer, en liaison étroite avec XII<sup>e</sup> conférence, des meilleures pratiques destinées à créer un environnement institutionnel qui favoriserait l'accroissement de l'investissement étranger et le développement durable.
50. L'UE note avec approbation le recentrage du rapport annuel de l'OCDE sur les investissements mondiaux (par exemple, l'IED Sud-Sud en 2006) et considère que les examens de la politique d'investissement effectués par la CNUCED constituent un mécanisme des plus utiles permettant de définir une conception commune d'un climat d'investissement sain dans les économies émergentes et les pays en développement. Actuellement, ces examens de la politique d'investissement sont réalisés sur une base volontaire, le pays partenaire conservant donc ainsi la maîtrise de son développement, et ils sont financés à l'aide de moyens extrabudgétaires. L'UE souhaite que l'on ait recours à une solution plus large et plus structurelle, en chargeant la CNUCED de préparer des examens de la politique d'investissement qui porteraient sur le plus grand nombre possible de pays en développement et de donner des précisions à propos de l'incidence sur le développement de l'IED et du cadre d'investissement qui y est lié. Il faudrait que les examens de la politique d'investissement soient mis à jour régulièrement en ce qui concerne leur application et leur incidence sur le développement, de sorte que les recommandations restent ciblées et que leur suivi effectif soit renforcé.

51. Répétons qu'il importe de s'intéresser à la dimension régionale et à la participation du secteur privé. Pour obtenir une valeur ajoutée maximale, la coordination avec d'autres organismes tels que l'OCDE et son cadre d'action pour l'investissement, la banque mondiale et l'ONUDI jouera un rôle important. À cet égard, il convient que la CNUCED participe activement à l'initiative "Pacte global" des Nations unies.
52. En outre, soulignons le rôle essentiel que joue le financement des petites et très petites entreprises dans le cadre des PMA. Le travail que la CNUCED effectue avec les gouvernements doit porter notamment sur un environnement propice à l'élaboration des instruments adéquats.
53. Améliorer un environnement propice signifie notamment encourager le développement des partenariats avec le secteur privé, qu'il soit national ou étranger, afin d'accroître l'intégration des pays en développement et des producteurs locaux dans le système mondial de production. La CNUCED devrait examiner comment renforcer le rôle du secteur privé. Elle pourrait également soutenir les initiatives des pays en développement visant à intégrer les activités informelles dans le secteur structuré de l'économie.
54. Les faibles capacités en ressources humaines dans les secteurs de l'économie et du commerce constituent l'un des principaux obstacles pour les pays en développement, en particulier les PMA et les pays africains. Il convient que la CNUCED soutienne la prise en compte des besoins en termes de renforcement des capacités dans ces secteurs par le biais de mesures en matière de formation, d'enseignement et de recherche, de programmes mis en œuvre par les autres agences des Nations unies et par le biais du cadre intégré en faveur des PMA.

## **Concurrence**

55. Parallèlement à la complexité croissante du système international de règles en matière d'investissement, il est de plus en plus fréquent que des dispositions relatives à la concurrence soient intégrés dans les accords commerciaux préférentiels bilatéraux et régionaux.
56. La création d'un cadre multilatéral applicable à la politique de la concurrence pourrait dès lors contribuer à une mise en œuvre plus efficace des régimes de concurrence nationaux, ce qui bénéficiera aux consommateurs, aux entreprises et à l'industrie en général, en particulier dans les pays en développement.

57. La CNUCED est l'enceinte appropriée pour continuer à examiner les questions de concurrence au niveau multilatéral, en liaison étroite avec les réseaux existants d'autorités chargées de la concurrence; elle possède une longue expérience en matière de conseil et d'assistance technique aux pays en développement en ce qui concerne les questions de concurrence. Dès lors, l'UE appuie le travail que la CNUCED a effectué dans ce domaine en encourageant le recours au droit et à la politique de la concurrence pour atteindre la compétitivité au niveau national et international et souhaite que ce rôle soit confirmé lors de la XII<sup>e</sup> session de la conférence et au-delà.
58. Il conviendrait que le travail de la CNUCED dans ce domaine consiste à promouvoir des régimes en matière de droit de la concurrence qui soient adaptés aux besoins particuliers des pays en développement et qui tiennent compte de la situation économique dans ces pays. Les autorités de la concurrence de ces pays devraient également tirer profit d'une meilleure coordination et d'une plus grande cohérence de l'assistance technique et des activités de renforcement des capacités. La CNUCED pourrait jouer un rôle important en la matière, en concertation avec d'autres organisations internationales et régionales concernées.

***Renforcer la CNUCED: intensifier son rôle en matière de développement, son impact et son efficacité institutionnelle***

59. La CNUCED a obtenu des résultats indéniables dans le domaine de la promotion active du développement dans le monde entier. Il reste cependant que beaucoup trouvent qu'elle devrait maintenant renforcer sa raison d'être, son efficacité et son poids. Ce n'est qu'en adaptant ses méthodes de travail et ses structures à l'évolution des besoins que la CNUCED pourra continuer à jouer un rôle important en aidant les pays en développement à utiliser les instruments de développement que sont le commerce et l'investissement et à parvenir à un développement durable. Il s'agit indéniablement d'un domaine prioritaire pour l'UE, et les résultats obtenus à ce sujet seront un indicateur clair de la réussite de la XII<sup>e</sup> session de la CNUCED.
60. Il faut veiller à ce que la CNUCED adopte les mesures de réforme institutionnelle nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre les actions susvisées et faire en sorte que ses travaux futurs soient compatibles avec les initiatives globales prises par les Nations unies en matière de cohérence et de réforme.

61. La CNUCED devrait s'employer à parvenir à une répartition plus claire des tâches et à une coopération renforcée avec les autres organismes du système des Nations unies et avec les autres organisations internationales en approfondissant les partenariats de travail qu'elle a établis avec eux. Il faut éviter que les initiatives et les ressources fassent double emploi. Certains grands objectifs fondamentaux seront mieux réalisés soit par d'autres acteurs des Nations unies ou d'autres organisations internationales, soit par une action concertée associant la CNUCED. Celle-ci devrait coopérer étroitement avec les autres organismes des Nations unies et les organisations internationales, les organisations régionales appropriées et la société civile, en particulier le secteur privé.
62. La CNUCED devrait adhérer pleinement au processus de réforme des Nations unies et y participer, en particulier en ce qui concerne la cohérence de l'action du système des Nations unies. La réforme de l'ONU constitue, pour la CNUCED, une occasion exceptionnelle de se positionner au sein de la famille des Nations unies et d'établir et de renforcer des liens opérationnels avec les autres organismes des Nations unies, en particulier ceux qui travaillent au niveau national, afin que les pays en développement puissent tirer le meilleur parti possible de ses connaissances et de son savoir-faire.
63. L'UE estime que chacun des trois piliers sur lesquels repose la CNUCED (la recherche et l'analyse, la formation de consensus dans le cadre du processus intergouvernemental, le renforcement des capacités et l'assistance technique) doit être examiné si l'on veut permettre à cet organe d'aller de l'avant et d'obtenir des résultats concrets en faveur des pays en développement. Il faut que la recherche et l'analyse visent clairement, par le biais du processus intergouvernemental, à soutenir un renforcement des capacités axé sur des mesures concrètes et une assistance technique dans le domaine commercial tenant compte de l'évolution des besoins des pays en développement. En ce qui concerne l'assistance technique, l'UE estime qu'il convient d'améliorer la gestion des fonds fiduciaires de la CNUCED afin de renforcer l'efficacité de celle-ci.
64. À titre d'exemple, l'UE souhaite que la CNUCED détermine, lors de sa XII<sup>e</sup> session, quel est le type de recherche et d'analyse qui aidera les pays en développement à utiliser le commerce et l'investissement en tant que moteurs de croissance économique et de réduction de la pauvreté. L'UE estime que le travail de la CNUCED doit répondre aux demandes des pays en développement et respecter leur droit à garder la maîtrise de leur destin, conformément aux principes figurant dans les engagements de partenariat énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Il convient que les activités de la CNUCED en matière de commerce reposent sur les principes contenus dans le cadre intégré pour l'assistance liée au commerce en faveur des PMA, et notamment le droit des pays à garder la maîtrise de leur destin et la coordination des bailleurs de fonds. La CNUCED devrait continuer à suivre l'évolution du cadre intégré et des dispositifs similaires en matière d'évaluation des besoins et de coordination des bailleurs de fonds. Elle devrait également collaborer étroitement avec les bailleurs de fonds concernés (par exemple, la Banque mondiale, les banques régionales, ...) en vue d'harmoniser l'identification des besoins et la manière d'y répondre.

65. Il convient de structurer plus efficacement le travail des membres afin de permettre aux bénéficiaires et aux bailleurs de fonds de s'employer à trouver des solutions pratiques et pragmatiques en matière de développement, plutôt que de consacrer des discussions prolongées à des projets de textes finaux au sein des commissions et du Conseil du commerce et du développement (CCD). Dans le même ordre d'idées, la manière dont le secrétariat fonctionne et dont il coopère avec les membres n'est pas toujours propice à la réalisation de l'un des objectifs principaux de la CNUCED, à savoir celui d'envoyer des messages clairs et cohérents aux pays en développement sur la manière de lutter contre la pauvreté et d'encourager le développement. Un des moyens d'atteindre cet objectif serait de faire en sorte que les recommandations concernant la politique à suivre restent concises et de garantir un suivi adéquat de leur mise en œuvre. Il pourrait être utile, pour les réunions d'experts, de disposer d'un programme de travail pluriannuel étroitement lié à la recherche et à l'assistance technique menées dans le cadre de la CNUCED. Le travail au sein des commissions devrait être évalué.
66. L'accord dégagé sur les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de personnalités constitue la base idéale pour examiner la manière de renforcer l'organisation d'ici la XII<sup>e</sup> session de la CNUCED et au-delà. L'UE escompte que le Secrétaire général achèvera la mise en œuvre des recommandations du groupe 1 dans les meilleurs délais. Étant donné que des retards pourraient se produire aux mois de mai et juin, lors de la poursuite des consultations concernant les recommandations du groupe 2, l'UE rappelle la décision que le Conseil du commerce et du développement a prise en avril en ce qui concerne la nécessité de "poursuivre les débats dans le contexte de la préparation de la douzième session de la conférence"; elle devrait être appliquée dès le début des réunions du Comité préparatoire, en octobre 2007. L'UE ne cache pas qu'elle compte que des décisions relatives aux recommandations du groupe 2 seront prises au plus tard lors de la conférence.
67. L'UE souhaite réaffirmer qu'elle est déterminée à faire en sorte que la XII<sup>e</sup> session de la CNUCED s'achève par un succès qui renforcerait le rôle de la conférence dans la promotion du commerce et du développement.